

ADC – AUTO-ÉCOLE DU CENTRE

PROGRAMME DE FORMATION

PERMIS C

Préparation aux épreuves théorique et
pratique de la catégorie C



Organisme	ADC Auto-École du Centre - Centre de formations
Adresse	80 rue Schoelcher, 97232 Le Lamentin
Autre site	Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin
Téléphone	0596 513 493
Courriel	adc-auto-ecole@wanadoo.fr
Site internet	https://www.autoecole-martinique.fr/
Responsable pédagogique	M. Eddy VILLET

Informations essentielles

Intitulé	Formation à la conduite des véhicules lourds - Permis C
Public visé	Toute personne souhaitant conduire un véhicule de transport de marchandises relevant de la catégorie C.

Prérequis	• Être titulaire du permis B en cours de validité. • Être âgé d'au moins 21 ans, sauf dans le cadre d'une formation professionnelle de conducteur. • Être reconnu apte à la conduite des véhicules lourds lors du contrôle médical réglementaire. • Ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'une interdiction de solliciter un permis.
Durée	Parcours comprenant 10 heures de conduite et 25 demi-journées de formation sur plateau. Le volume total et l'organisation détaillée sont à confirmer selon l'évaluation préalable et le calendrier de formation.
Rythme et horaires	Cours théoriques : sur application ENPC et salle le jeudi de 14h00 à 15h00 Cours de plateau : Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 08h00 à 12h00 Cours pratiques : à déterminer avec le formateur
Lieux	80 rue Schoelcher et/ou Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin. Plateau technique et voies ouvertes à la circulation adaptées aux objectifs pédagogiques.
Délai d'accès	A la demande
Tarif	Prix HT : 1780,00 € Prix TTC : 1980,30 €
Financement	Employeur, CPF, OPCO, France Travail, Région, paiement individuel, selon les conditions d'éligibilité.
Modalité	Formation présentielle alternant enseignements théoriques, exercices sur plateau, vérifications de sécurité et conduite sur véhicule école de catégorie C.
Épreuves réglementaires	Préparation aux interrogations orales et écrites, aux vérifications de sécurité, aux exercices hors circulation et à l'épreuve en circulation du permis C.

Objectifs de la formation

Objectif général	Acquérir les connaissances, les savoir-faire et les comportements nécessaires pour conduire un véhicule de catégorie C en sécurité et dans le respect de la réglementation.
Objectifs opérationnels	• Connaître la réglementation applicable aux véhicules lourds, aux marchandises et au conducteur. • Préparer le véhicule et le transport, puis effectuer les vérifications courantes de sécurité. • Maîtriser le véhicule sur plateau et en circulation. • Adapter la conduite aux caractéristiques du poids lourd, à l'environnement et aux situations difficiles. • Identifier les principaux organes mécaniques et les risques propres aux véhicules lourds.
Reconnaissance visée	Permis de conduire de la catégorie C, délivré par l'autorité administrative après réussite aux épreuves réglementaires.
Véhicules accessibles	Véhicules affectés au transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, attelés d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kg.

Programme pédagogique

Organisation du parcours	Le programme s'appuie sur le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne et sur les textes applicables à la catégorie C. Les séquences sont organisées entre apports théoriques, exercices sur plateau et conduite en circulation.
1. Réglementation et préparation du transport	• Normes techniques, règles de circulation et équipements du véhicule. • Réglementation applicable au conducteur et aux conducteurs débutants. • Préparation du transport de marchandises, chargement et surface utile. • Double équipage, hygiène, sécurité, alcool et médicaments.
2. Sécurité et dynamique du véhicule	• Réactions du véhicule, vitesse, freinage et distances d'arrêt. • Centre de gravité, force centrifuge, ballant et particularités du poids lourd. • Conduite en montagne, dépassement, angles morts et porte-à-faux. • Passages à niveau, ponts, tunnels, ouvrages d'art et situations d'urgence.
3. Mécanique et vérifications	• Châssis, chaîne cinématique, moteur diesel et circuit d'alimentation. • Graissage, refroidissement, direction, embrayage et boîte de vitesses. • Pont, différentiel, demi-arbres, freinage et ralentisseurs. • Suspension, pneumatiques, contrôles et vérifications courantes de sécurité.
4. Plateau et conduite en circulation	• Adaptation au véhicule et à l'environnement. • Maniabilité : marches avant et arrière, changements de file et positionnement. • Préparation aux questions orales et écrites et aux vérifications de sécurité. • Conduite sur route et en agglomération. • Exercices pratiques : 10 heures de conduite et 25 demi-journées de plateau.

Organisation de la formation

Méthodes pédagogiques	• Apports théoriques, explications et démonstrations. • Exercices guidés sur plateau et mises en situation réelles de conduite. • Observation, questionnement, autoévaluation et analyse des pratiques. • Préparation progressive aux épreuves réglementaires.
Moyens pédagogiques	• Salles équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs. • Supports réglementaires et outils de préparation aux interrogations. • Véhicule école de catégorie C et équipements réglementaires. • Plateau technique adapté aux manœuvres et vérifications.
Encadrement	Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires des qualifications et autorisations d'enseigner la catégorie C requises.
Accessibilité	Les besoins spécifiques sont recueillis dès le premier contact. Les adaptations possibles sont étudiées avec le candidat et le référent handicap, sous réserve de la compatibilité avec les exigences réglementaires et médicales.
Contact handicap	Madame Gilberte JEAN - Tél. 06 96 20 56 28 - gilbertejean29@gmail.com

Évaluation et validation

Évaluation fin de parcours	Bilan des compétences acquises, exercices de synthèse et préparation aux vérifications, interrogations et épreuves pratiques. Trace : bilan final et décision pédagogique de présentation.
Certification visée	Épreuves hors circulation et en circulation organisées par l'administration. Le résultat officiel est délivré par l'autorité compétente.
Présentation aux examens	La présentation est proposée lorsque les compétences sont jugées suffisantes, sous réserve des conditions administratives, médicales et réglementaires applicables.

Résultats - Réclamations

Indicateurs de résultats	Taux de réussite : 100 % Taux de satisfaction : 95 %
Données à publier	Taux de réussite : nombre de candidats admis rapporté au nombre de candidats présentés. Taux de satisfaction : Le pourcentage de satisfaction globale de la formation est calculé à partir de la moyenne des notes attribuées par les répondants sur une échelle de 1 à 5
Réclamations	Téléphone : 0596 513 493 Courriel : adc-auto-ecole@wanadoo.fr L'établissement accuse réception, analyse la demande, répond et conserve une trace des actions correctives.